

2025-126



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE SEVERAC D'AVEYRON

Séance du 19 novembre 2025 – Délibération n°126

**Convocation envoyée,
affichée le : 13/11/2025**

Nombre de membres :

En exercice : 28
Présents : 18
Pouvoirs : 5
Votants : 23
Absents : 5

Résultats :

Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 0

**Liste des délibérations
affichée le : 21/11/2025**

**Objet : PLAN DE FINANCEMENT MISE EN
SEPARATIF DES RESEAUX RUE DU MUR A
SEVERAC-LE-CHATEAU**

L'an deux mil vingt-cinq et le dix-neuf novembre à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Sévérac d'Aveyron régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Edmond GROS, maire de la commune.

Président de séance : Monsieur Edmond GROS
Secrétaire de séance : Madame Françoise CAPUS

Présents : ANGLADE Clémence - BOUDIAS DECROIX Nathalie - BRUNET Mélanie - BURGUIERE Philippe - CAPUS Françoise - CARON Annick - CARNAC André - CONSTANS Mathieu - DE LESCURE Jérôme - FOS Mariana - JARROUSSE Caroline - LAURAIN Damien - LAYRAL Rémi - GROS Edmond - MAJOREL Aurélien - MAJOREL Aimé - ROZIERE Régine - SAHUQUET Jean-Marc.

Absents : BORIE Nina - BOURREL Thierry (pouvoir à JARROUSSE Caroline) - CAZES CORBOZ Maryse (pouvoir à ROZIERE Régine) - DUTRIEUX Patrick (pouvoir à CARON Annick) - FABRE Emilie - LABRO Isabelle - MULLER Geoffroy (pouvoir à DE LESCURE Jérôme) - MURET Yvain - RAGOT Annie - TAJAN Isabelle (pouvoir à BURGUIERE Philippe).

EXPOSÉ DES MOTIFS

Monsieur le Maire expose qu'afin d'assurer la conformité réglementaire du réseau d'assainissement, de limiter les risques de pollution et d'améliorer la qualité du rejet des eaux pluviales, il est proposé de réaliser des travaux de mise en séparatif de la rue du Mur. Le plan de financement proposé pour cette opération est le suivant :

Coûts HT		Recettes HT		
Travaux de mise en séparatif	92 330 €	Département	9 233 €	10%
		Agence de l'eau	64 631 €	70%
		Autofinancement	18 466 €	20%
TOTAL	92 330 €	TOTAL	92 330 €	100%

2025-126

Après avoir entendu l'exposé,

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Vu l'arrêté préfectoral du 6 novembre 2015 portant création de la commune nouvelle de Sévérac d'Aveyron ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) ;

Vu le plan de financement du projet proposé ;

Considérant la nécessité de procéder aux travaux de mise en séparatif des réseaux rue du mur ;

DECIDENT

ARTICLE 1 : D'APPROUVER le plan de financement ;

ARTICLE 2 : D'AUTORISER Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès des institutions citées.

ARTICLE 3 : D'AUTORISER Monsieur le maire à effectuer toute démarche nécessaire à l'instruction des dossiers de demande de subvention ;

ARTICLE 4 : D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdit.

Pour extrait conforme,

Le Maire
Edmond Gros



Le secrétaire de séance
Françoise CAPUS



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture